

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL

de

L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

Journal des Soldats Blessés aux Yeux

SOMMAIRE

Le Statut des Grands Invalides — Notre Maison — Les chiens-guides — Légion d'Honneur — Souscription pour le buste de Brioux — Avis aux pensionnés de guerre — Le Livre de l'Aveugle.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle — Entre nous — Procès-verbal de la Réunion de la Section interdépartementale du Gers et des Hautes-Pyrénées, le 30 Septembre 1934 — Procès-verbal de la Réunion du Groupement du Nord, le 7 Octobre 1934 — Procès-verbal de la Réunion de la Départementale du Tarn, le 7 Octobre 1934 — Avis divers — Liste de donateurs.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25 rue Ballu, PARIS (9^e)
Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal 160-31

820/606

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

- † M. BRIEUX, de l'Académie Française, Président honoraire.
† M. BARTHOU, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil.
M. le colonel FABRY, député, ancien ministre;
† M. le général BALFOURNIER;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUCO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss Grace HARPER;
Miss Winifred HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. Samuel MILBANK;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^o HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
† M. VALLERY-RADOT;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

LE STATUT
DES GRANDS INVALIDES

La Commission chargée d'établir un projet de statut des grands invalides a terminé le lundi 29 octobre les travaux qu'elle avait commencés le 13 juillet dernier.

Pendant cette période de trois mois, interrompue par les vacances où cependant le travail n'avait pas complètement cessé, on vit se confronter projets, rapports et contre-projets pour enfin aboutir à un texte qui a été présenté au ministre des Pensions.

Je n'ai pas voulu, pendant tout le temps que duraient ces études, donner ici des informations qui auraient intéressé certainement nos camarades, mais qu'il était difficile de publier par suite du caractère provisoire des décisions qui étaient prises.

Aujourd'hui, un projet est établi, qui n'est certainement pas ce que nous aurions espéré, mais qui présente cependant un grand avantage, celui d'instituer, d'une manière harmonieuse, des degrés de réparation pour les invalidités s'échelonnant de 85 à 200 %, en tenant compte également de certaines catégories de mutilés, dont nous faisons d'ailleurs partie, qui ne peuvent qu'imparfaitement être indemnisées selon les barèmes existants. Donc, en ce qui nous concerne, la catégorie des Aveugles de Guerre est créée, avec attribution d'une dotation spéciale, car il a paru difficile, pour ne pas dire impossible, de modifier le barème qui prévoit le taux de 100 % pour cécité, chaque œil perdu ne pouvant être rémunéré isolément.

Il sera donc procédé à une amélioration de notre pension par voie de dotation, dite « dotation nationale » qui viendra s'ajouter à la pension principale et aux allocations et majorations déjà existantes. Le tableau de ces dotations a été établi comme il vient d'être dit, soit par référence au degré d'invalidité, soit par catégorie de mutilation,

comme : amputé, aveugle, paraplégique. Pour les Aveugles, le projet prévoit une dotation de 18.800 francs. Il est bon de dire tout de suite à nos camarades que ce projet, qui vient d'être remis à M. le Président du Conseil, devra subir l'examen de la Commission des Pensions, et surtout des Finances, et que ce chiffre aujourd'hui énoncé, qui doit être le juste complément d'une pension restée jusqu'ici bien faible, pourra être réduit quelque peu en regard du coût total du projet. Néanmoins, si une réduction est opérée, elle devra l'être sur l'ensemble et compte tenu du montant global de chaque pension auquel nous aboutirons. Malheureusement, l'article premier du projet qui est publié plus loin, en déterminant la qualité des bénéficiaires écarte des camarades très intéressants, tels que ceux qui ont été blessés en service commandé.

Je dois dire qu'au cours de toutes ces réunions de Commission et sous-commissions, les représentants d'administration, les médecins, les parlementaires et nos camarades mutilés ont toujours témoigné une grande sympathie à l'égard des Aveugles de Guerre et quand, à un moment, je les remerciais de leur bienveillance, le Président de la Commission répondit qu'il ne pouvait s'agir de bienveillance, car nous avions l'affection de tous. Est-ce là un mot agréable à entendre, mais un mot seulement ? On pourrait être tenté de le croire en cette époque où l'on peut douter de bien des choses, cependant, je ne le crois pas, et pensant à ce sentiment d'affection dont nous sommes entourés, il m'apparaît impossible de ne pas voir prises en considération des situations comme celle de nos camarades blessés en service commandé qui ont la même blessure que nous, reçue en exécutant un ordre.

Mais il ne faut pas se tenir pour battu et le Bureau de l'U.A.G., qui a suivi pas à pas les travaux de la Commission, s'est immédiatement réuni au complet pour étudier les moyens d'apporter plus de justice dans les textes établis. Il est difficile de supposer que des camarades méritants seront mis à l'écart et je pense que, malgré les changements survenus dans la direction des affaires publiques, nous pourrons bientôt voir la création de la dotation nationale des grands mutilés.

H. AMBLARD.

Voici le texte du projet établi par la Commission réunie au ministère des Pensions pour élaborer un statut des grands invalides :

ARTICLE PREMIER. — Sont, au regard de la présente loi, qualifiée grands mutilés de guerre, les pensionnés titulaires de la Carte du Combattant qui, par suite de blessure de guerre sont amputés, aveugles, paraplégiques, blessés craniens avec épilepsie ou aliénation mentale ou qui, par blessure de guerre, sont atteints d'une infirmité entraînant à elle seule un degré d'invalidité d'au moins 85 %.

ART. 2. — Par dérogation aux dispositions des articles 11 et 12 de la loi du 31 mars 1919, les blessés de guerre atteints d'infirmités multiples, dont aucune n'entraîne l'invalidité absolue, seront portés à 100 % avec majoration d'un degré du dit article 12 si, à l'infirmité qui leur ouvre droit au bénéfice de la présente loi, s'ajoute une autre infirmité consécutive à une blessure de guerre et entraînant à elle seule un pourcentage d'invalidité au moins égal à 60 %. Toute infirmité surajoutée sera ensuite décomptée conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 31 mars 1919.

ART. 3. — A compter du 1^{er} juillet 1934, il est attribué aux grands mutilés de la guerre, définis par la présente loi, de nouvelles allocations en sus de la pension et des majorations et allocations qu'ils perçoivent au titre de la loi du 31 mars 1919 et des lois complémentaires à l'exclusion des allocations 4 bis et 7 instituées par les articles 145 et 146 de la loi de finances du 31 mars 1932.

Ces nouvelles allocations ne se cumulent pas entre elles.

Le montant en est fixé par référence à la nature de l'infirmité ou au degré d'invalidité. Les intéressés bénéficieront, dans chaque cas particulier, du système le plus favorable.

L'ensemble des allocations actuellement servies et des allocations nouvelles inscrites au tableau ci-dessous constitue une dotation qui portera le nom de « dotation nationale aux grands mutilés de guerre.

(Suit le tableau donnant le montant des dotations accordées aux mutilés de 85 à 100 %, art. 10 et 12, y compris les catégories des amputés, aveugles et paraplégiques.)

(Comme nous l'avons dit, le projet prévoit la dotation des aveugles à 18.800 francs.)

ART. 4. — Toutes les contestations auxquelles donnera lieu l'application de la présente loi seront jugées conformément aux dispositions du titre 4 de la loi du 31 mars 1919.

ART. 5. — Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application de la présente loi.

NOTRE MAISON

Nous aurions voulu consacrer d'une manière officielle les débuts des travaux de construction de notre Maison, en organisant une cérémonie très simple qui, par la présence de représentants de la presse, aurait annoncé la prochaine existence dans Paris de la « Maison des Aveugles de Guerre ».

Notre camarade Rivollet, ministre des Pensions, nous avait obligamment promis de présider cette cérémonie, malheureusement, le meurtre, survenu le 9 octobre dernier, du Roi Alexandre de Yougoslavie, ne nous a pas permis de mettre suite à notre projet, un deuil national ayant été ordonné pour un mois. Depuis, les travaux se poursuivent, et déjà le bâtiment annexe, où se trouveront la conciergerie, les archives et une salle de Commission, s'élève rapidement. La Maison principale sort de terre, et il nous est assuré que tout se passe normalement jusqu'à présent. Nous espérons que cela pourra se poursuivre ainsi d'une façon régulière, sans heurts ni accidents.

H. A.

LES CHIENS-GUIDES

Un de nos camarades ayant demandé qu'un membre de l'U.A.G. possesseur d'un chien-guide lui donne quelques renseignements à ce sujet, notre camarade Chanudet, qui a fait un stage à Vevey, lui a donné d'utiles informations qui nous ont été communiquées.

Nous en publions l'essentiel dans l'espoir que les lecteurs du Bulletin y trouveront quelque intérêt :

Cher camarade,

Ces jours-ci, j'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre me demandant de vous faire parvenir tous les renseignements utiles relativement à l'utilisation du chien-guide. J'aurais préféré que vous eussiez pu vous rendre compte par vous-même de la préciosité de ces bonnes bêtes. Une démonstration pratique vous aurait été nécessaire et tous les renseignements et conseils de vive voix, en parallèle, auraient pu vous être fournis. La possession d'un chien-guide est si importante que, sur ses bienfaits, le texte d'un livre, composé en ce sens, n'en tarirait pas. Cependant, vu l'éloignement qui ne pourrait que fort difficilement nous mettre en contact physique, je me fais un devoir de vous donner, succinctement, les renseignements sur ce papier. Ces renseignements, je tiendrais essentiellement à ce que tous mes camarades plongés dans les ténèbres puissent, tout comme vous, en profiter. C'est pourquoi je vous demanderais de bien vouloir, après que vous en aurez pris connaissance, envoyer ces feuillets à l'U.A.G., afin que le texte qu'ils comportent puisse être inséré dans le plus proche bulletin à paraître. La diffusion, à mon avis, en est absolument indispensable, je me permets donc, cher camarade, de compter sur vous.

Voilà trois ans passés que je suis en possession de ma bonne Nimbe. C'est l'appellation du chien-guide que je possède. Voilà trois ans passés que je ne me suis servi d'aucun clairvoyant humain pour me guider à l'extérieur, voilà trois ans passés que je suis quasiment absolument indépendant, moralement et physiquement. Dans la cité que

j'habite et où la circulation est intense dans la grand'rue, au point de vue automobile, je ne passe nullement pour un être privé de la vue, mais bien pour quelqu'un qui voit clair. Ma vie, d'une façon générale, est identique à celle des clairvoyants. Je n'ai jamais vu le pays que j'habite, je le connais cependant par cœur, les détails du pays, au point de vue topographique ne me sont pas inconnus, non plus ceux de sa périphérie. Et... c'est d'un pas rapide que je marche, tant en ville qu'en pleine campagne. J'ai déjà effectué, autour de ce pays, des circuits pédestres d'une vingtaine de kilomètres. Seul à seul, avec ma douce Nimbe, je les ai accomplis, ceci peut s'appeler du sport. J'ai fait, de même, le tour de Nevers de ma ville natale dont, par cœur, je connais les moindres coins et recoins. Je l'ai fait, en deux fois consécutives, lors des deux derniers séjours que je fis. Voilà ce que je fais et ce que je voudrais que tous mes camarades en cécité pussent faire. Les ténèbres qui m'environnaient se sont métamorphosées en clarté et je souhaiterais de tout mon cœur que cette clarté put éclairer de même, avec autant d'intensité, tous mes camarades sans exception, privés de la lumière physique. Mais, pour arriver à ce stade, que d'efforts, que de volonté, que de patience ! Il faut surtout avoir une confiance illimitée en la bête qui vous guide.

Il faut connaître à fond la topographie d'ensemble du terrain à parcourir. La bête, qui n'est point du tout bête, est dirigée sur commandement. Elle a, comme principal rôle, à vous éviter les obstacles et le danger. Jamais, depuis qu'elle me sert de guide, ma bonne Nimbe ne m'a fait heurter quoi que ce soit. Souvent, maintenant, le long des routes et des chemins, ma pensée s'en va vagabonder, mon attention n'étant plus captive du danger matériel de la nuit éternelle. Mais... encore une fois... il faut le dire et le redire... pour en arriver là, il faut de la patience, de la ténacité et de la volonté. Mes dires peuvent être entièrement corroborés par quelques camarades d'infortune qui m'ont fait l'honneur et le plaisir de franchir le seuil de mon humble logis. Ce sont : les camarades Amblard, Fraysse, Briffaut, Aveugles de Guerre, et le camarade Texeraud, aveugle civil. Puis, à Nevers, où je m'en fus auprès d'eux, ce sont les camarades Garceau, Sourd, Sursin, Aveugles de Guerre, qui peuvent également confirmer ce que j'avance.

.....

Un an et demi après que j'eus subi mon accident, en accomplissant mon stage, comprenant l'indispensable et absolue nécessité du pur berger allemand pour la conduite des aveugles, je fis une nouvelle demande auprès de l'école d'éducation de chiens-guides, afin de pouvoir y effectuer un second stage. Je m'y rendis donc, une seconde fois, dans le cours de l'été 1931. C'est alors qu'on me donna Nimbe, laquelle chienne s'attacha de suite fortement à moi. Il ne faut pas que j'omette de dire que ce sont les chiennes qui, de préférence, sont réservées pour les aveugles. Elles sont beaucoup plus fidèles et plus attachées que les chiens mâles.

Du jour au lendemain, avec deux autres camarades, il nous fallut lâcher la canne et foncer, en vitesse, sur les routes, les trottoirs, les places, les escaliers, lesquels sont nombreux en terre d'Helvétie, de même que les montées et les descentes. Il nous fallut passer au travers des tramways et des autos, longer de larges trottoirs ou bien d'autres à peine marqués, au milieu de la foule. Il nous fallut traverser des places et des carrefours, au milieu de l'intense circulation de la ville de Vevey, où nous accomplissions nos exercices quotidiens, il nous fallut traverser des passages à niveau ; c'est pourquoi, il nous fallait donner pleine et entière confiance au chien qu'il fallait suivre d'un pas accéléré, sans aucune hésitation, malgré l'appréhension d'un danger que nous nous figurions toujours présent sous nos pas. Et les chiens, ou plutôt les chiennes, avec leur force herculéenne, pour ainsi dire, nous tiraient fortement. Elles nous tiraient, nous entraînaient plutôt que nous ne marchions positivement de pair avec elles. Ce n'est que par la suite qu'une marche vraiment harmonieuse rythmée se fit entre la bête et l'homme. Ces puissantes bêtes donc s'entraînaient à vive allure les unes aux autres, suivant le chef dresseur et ses subordonnés, lesquels filaient en avant, d'aucuns en automobile, d'autres à bicyclette et le reste à pied. Et nous autres, nous suivions, comme précipités dans un noir précipice. Au début, c'était terrible, mais... il fallait bien suivre, sans quoi, immédiatement, le chien nous eût été retiré et force de nous en revenir en France sans lui. Cependant, peu à peu, ce qui nous paraissait terrible devint intéressant, puis captivant ; puis enfin, nous nous aperçûmes que, sans nous en rendre compte, notre liberté, pour l'extérieur, pour la vie active, nous était rendue. Les chiens s'asseyaient au bord des trottoirs, pour nous aviser qu'il y en avait un à monter ou à descendre. Ils s'asseyaient également

devant les escaliers. Innombrables en ces lieux, puis devant les obstacles de toutes sortes si ceux-ci barraient complètement la voie, ou bien, s'ils ne l'obstruaient qu'incomplètement, nous en détournâmes pour nous faire passer par le point, l'issue qui leur semblaient les plus favorables. Nous n'avions qu'à suivre les fluctuations de leur harnais semi-rigide et ainsi nous sentions que lorsque ces bonnes bêtes étaient arrêtées et assises ou bien lorsqu'elles contournaient des personnes, des véhicules, des travaux, des arbres, etc., sans qu'il nous fut possible de frôler quoi qui se présentât. Il nous fallait passer sur les terrasses et sous les tentes des cafés, sous celles des commerçants, au milieu des consommateurs et des acheteurs, au milieu des tables et des chaises. De ces dures et délicates épreuves, les intelligents animaux nous faisaient tirer à merveille. Bref chaque jour, matin et soir, pendant 21 jours, il nous fallut faire ces exercices de plus en plus difficiles, sur des parcours de plus en plus longs, au fur et à mesure que notre stage s'avancait.

L'examen final avait lieu à Lausanne, le jour de marché. Nous prenions le train pour nous y rendre, il nous fallait passer à travers les bancs garnis de paysannes et à travers la foule qui marchandait, il nous fallait circuler au milieu des paniers d'œufs, de beurre, de fromages, au milieu des volailles accroupies sur le sol, puis également, à l'aller et au retour, au travers de l'intense circulation des voitures automobiles de toutes catégories. Ce qui nous semblait dur, infiniment dur au début, commençait à devenir pour nous une partie de plaisir.

Mme Eustis était la grande âme animatrice de l'École de Vevey, M. Humphrey en était le chef technique et instructeur, Miss Doodge remplissait les fonctions de sous-ordre instructeur et technique. Il fallait obéir, il fallait travailler, on nous commandait même quelquefois un tantinet durement. C'était pénible, mais il fallait observer les règlements et commandements, sans quoi il n'y avait qu'à retourner chez soi sans le chien. Cependant, si cette haute direction américaine était rigoureuse relativement à la technique de son enseignement, rien n'était épargné pour le confort du séjour.

Je suis donc revenu de Suisse avec ma bonne Nimbe laquelle, dans les chemins de fer de France, a le droit de remplacer la tierce personne pour les Aveugles de Guerre, en bénéficiant de la gratuité qui est accordée à celle-ci, tout en prenant place, dans n'importe quelle

classe de wagon, aux côtés de son maître ou de sa maîtresse. Depuis, à ma douce Nimbe, quotidiennement, j'ai fait chaque matin sa toilette, tout en lui faisant faire immédiatement après ses exercices d'obéissance. Quotidiennement, matin et soir, j'ai fait et continue de faire mes sorties avec elle, à travers le pays et ses alentours. Je vais chez qui je veux, vite, sans tâtonner, sans la moindre hésitation. On dit de moi que je ne suis pas un aveugle, cela me fait plaisir de me voir considérer comme un homme semblable aux autres; je suis redevenu libre.

La nourriture, pour Nimbe, me revient en moyenne à 2 francs par jour, elle est très bien soignée, depuis plus de trois ans qu'elle est en ma possession, elle n'a jamais été malade.

Je souhaite à chaque camarade d'arriver au stade d'indépendance qu'il m'a été permis d'atteindre et c'est pourquoi je conseille à tous de faire ce que j'ai fait moi-même en faisant l'impossible pour l'acquisition d'un chien-guide. Si j'en avais les moyens pécuniers, à Nogent-sur-Vernisson, dans le Loiret où j'habite, je monterais une école de dressage de chiens-guides. Je m'en occuperais moi-même et me chargerais de sortir de leurs ténèbres nombre de camarades épaissis par l'immobilité physique à laquelle ils sont astreints par leurs occupations sédentaires. Je m'offre à le faire, pour le bien de tous mes camarades, Aveugles de Guerre et Aveugles civils si l'Etat, l'Union des Aveugles de Guerre, Valentin Haüy, l'Œil qui Voit, ainsi que les classes aisées de la société, veulent bien me prêter leur concours et si mes camarades Aveugles civils et Aveugles de Guerre veulent bien m'y encourager. Devant eux, par des démonstrations pratiques, je puis, s'ils l'exigent, leur assurer la véracité de la concrétisation de ma pensée.

Voilà, cher camarade, ce que je puis vous dire et ce que je voudrais que chacun de nous, tant Aveugle de Guerre qu'Aveugle civil put savoir. Diffusez-le, faites vous-même comme j'ai fait, n'oubliez pas de transmettre, après que vous en aurez pris connaissance, ce texte à l'U.A.G., en lui recommandant de bien vouloir l'insérer dans un prochain bulletin.

En attendant ultérieurement un mot de vous me confirmant que vous avez suivi le chemin que je me suis permis de vous tracer, je

vous prie de vouloir bien agréer, cher camarade, l'expression de ma profonde et cordiale camaraderie.

Dans une seconde lettre, il donnait un complément de renseignements dont nous publions également quelques fragments :

C'est avec tristesse que j'ai appris, par votre toute dernière lettre, cher camarade, la fermeture de l'École de dressage de chiens-guides de Gilamont-Vevey. C'est une perte immense pour les aveugles, cependant celle-ci n'est pas irréparable si, par nous-mêmes, nous nous imbuons d'une volonté tenace d'en reprendre les fils abandonnés. Personnellement, en dehors du point de vue général, auquel je reste toujours fidèlement attaché au premier lieu, j'en suis très atteint également, au point de vue pratique. Que ma bonne Nimbe vienne à disparaître et à nouveau, pour moi, l'extérieur devient le néant. C'est pourquoi, sans plus attendre, j'ai tenu essentiellement à être en possession d'un couple de tout jeunes chiens, de chiens-loups qui n'ont pas encore trois mois. Ils ne sont pas de la pure race du berger allemand dont, en Nimbe, je possède un spécimen. Cependant, ils se rapprochent beaucoup de cette race, tant par leur taille que par leur forme et leur couleur. Lorsqu'ils auront environ huit mois, je commencerai à les dresser. L'élevage de ces bêtes, toutefois, est fort délicat. Ensuite je les ferai reproduire, à leur tour, pour l'usage d'autres camarades en cécité. C'est donc quasiment un embryon d'école que j'essaie d'instaurer par mes propres moyens. Aux camarades de me suivre et de me seconder dans cette voie en m'aidant par leur propagande auprès de l'Union, de Valentin Haüy, des Amis des Soldats Aveugles, du Gouvernement, de Mme Eustis, initiatrice de l'École de dressage de chiens-guides de Gilamont-Vevey et de toutes les œuvres d'aveugles en général, ainsi qu'auprès de toutes les classes aisées de la société pour que, de toutes parts, des concours indispensables nous soient apportés. Il est indispensable que nous nous groupions plus étroitement que jamais pour suppléer à cette fermeture par le seul jeu de notre volonté agissante, pour l'acquisition de notre volonté extérieure. Dans Nogent-sur-Vernisson, l'ayant personnellement acquise, je me mets à la disposition de tous les camarades qui le désireront pour leur faire une démonstration pratique qui leur confirmera que l'octroi de cette indépendance du dehors n'est pas un vain mot.

Je vis au milieu des voyants quasi sans grande différence avec eux. Avec ma bonne Nimbe, je vais dans des réunions où à haute et intelligible voix, de mes propres doigts, j'y lis mes discours en Braille, composés par moi-même, je fais partie intégrante des clairvoyants. Tout cela montre qu'il faut voir en un aveugle un homme à l'esprit plus vivace que celui de la plupart des clairvoyants. Cela les étonne. Ils en sont surpris.

Donc courage, cher camarade, et allez coûte que coûte vers le but que vous avez entrevu, lequel est le mien. Montrez-le à d'autres camarades, afin que ceux-ci s'y dirigent également, là est vraiment la lumière. Formons nous-mêmes une École de dressage de chiens-guides ; avec de la patience et de la persévérance, on vient à bout de tout !

N. D. L. R. — Il a été, en effet, porté à notre connaissance que l'École de chiens-guides de Vevey est fermée depuis fin février dernier.

Légion d'Honneur

Au *Journal Officiel* du 8 juillet, publiant le décret du 29 juin 1934, en application de l'article premier de la loi du 2 janvier 1932, est promu au grade de Chevalier :

VUOTTO (Dominique), ancien soldat du 9^e régiment de Tirailleurs.

Par décret du 29 juin 1934, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, sont promus au grade d'Officier :

BOULIER (Gustave-André-Denis), ancien soldat du 115^e rég. d'Infanterie.

CARRIER (Elie-Albert), ancien soldat du 215^e rég. d'Infanterie.

GANNEAU (Edgar-Alfred), ancien soldat du 75^e rég. d'Infanterie.

GIRAULT (Edmond), ancien maréchal des logis du 502^e rég. d'Artillerie d'assaut.

GRATTEPAIN (Albert-Marcel), ancien soldat du 45^e rég. d'Artillerie de compagnie.

PETITPEIX (Léon), ancien soldat du 24^e rég. d'Infanterie coloniale.

PIALOUX (Henri-Antoine), ancien soldat du 298^e rég. d'Infanterie.

Au *Journal Officiel* du 27 octobre, publiant le décret du 20 octobre, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, sont promus au grade d'Officier :

CAMUSET (Olivier), ancien sergent du 242^e rég. d'Infanterie.

FOURNIER (Victor-Charles), ancien caporal du 401^e rég. d'Infanterie.

LEROY (Marcel-Maurice-Pierre), ancien soldat du 3^e rég. de Génie.

MUNCH (Jules), ancien soldat du 1^{er} rég. d'Artillerie marocaine.

CHRISTOPHE (Marie-Auguste-Emile), ancien soldat du 4^e rég. de Tirailleurs tunisiens.

DUCOS (Louis-Dominique), ancien soldat du 283^e rég. d'Infanterie.

GOHIEC (Budoc-Jean-Marie-Joseph), ancien soldat du 62^e rég. d'Infanterie.

HASSEN BEN SALEM KRAIM, ancien soldat du 2^e rég. de Génie.

LALIGUE (Antoine), ancien soldat du 172^e rég. d'Infanterie.

LIOTE (René-Louis), ancien soldat du 30^e rég. d'Infanterie.

THEPENIER (Nicolas), ancien sergent du 134^e rég. d'Infanterie.

VALLERY (René-Albert), ancien soldat du 43^e rég. d'Artillerie.

NAVARON (Blaise), ancien soldat du 410^e rég. d'Infanterie.

Souscription pour le buste Brioux

Nous publions, ci-après, la neuvième liste des souscriptions reçues :
Feugray 5 fr., Salettes 10 fr., Rignault 10 fr., Bastion 10 fr.,
Charrier (P.) 10 fr., Dangas 20 fr., Conan 10 fr., Pernoo 20 francs.

Avis aux Pensionnés de Guerre

Un décret du 7 octobre 1934 proroge jusqu'au 31 décembre 1935 les dispositions des décrets antérieurs accordant la franchise postale à la correspondance adressée par les victimes de guerre aux *Sections Départementales des Pensions*.

En conséquence, jusqu'à la date du 31 décembre 1935 précitée, il ne sera pas nécessaire d'affranchir les lettres ordinaires (c'est-à-dire à l'exclusion des lettres recommandées, pneumatiques, etc.) envoyées par les victimes de guerre à ces organes, mais il est indispensable que l'adresse soit mise très exactement.

Bien mentionner : Section Départementale des Pensions de
(département, puis l'adresse)
(Pour la Seine : 10, quai de la Rapée, Paris (12^e)).

« Le Livre de l'Aveugle »

Le « Livre de l'Aveugle » informe les membres de l'U.A.G. qu'il tient à leur disposition les livres suivants.

S'adresser directement au « Livre de l'Aveugle », 16, rue Laugier, Paris (17^e).

Bibliothèque circulante :

Mémoires du Maréchal Joffre, Tome I^{er} (19 vol. br.), Tome II (18 vol. br.).

Les Origines de la Guerre (8 vol. br.), R. Poincaré.

L'Heure de la Décision (7 vol. br.), A. Tardieu.

Edouard VII et son Temps (12 vol. br.), A. Maurois.

La Rocque : Un Chef, des Actes, des Idées (3 vol), H. Malherbe.

La Machine Humaine enseignée par la Machine Automobile (5 vol. br.), docteur Chauvin.

Guardate (5 vol. br.), Nicolai.
Terre de Chanaan (7 vol. br.), L. Chadourne.
Vingt-Quatre Heures (7 vol.), Bromfield.
Les Derniers Harems (6 vol.), Myriam Harry.
Les Mémoires d'un Touriste, Tome II (12 vol., br.), Stendhal.

Au titre de dons ou d'échanges :

Histoire Romaine, Mermeix.
L'Année Préparatoire de Rédaction et d'Elocution, J. Carré-L. Moy.
Le Moyen Age, Cl. de 4°, A. Malet-J. Isaac.
Méthode Pratique de Russe, Dombrowski-Marchal.
Deutsches Sprachbuch, Clarac.
Le Cid, Corneille.
Chant VI de l'Iliade, Homère.
Les Géorgiques, Virgile.
Manuel de Philosophie, A. Cuvellier.
Précis d'Arithmétique, P. Chenevier.
Cours d'Arithmétique, réunion de Professeurs.
Code Social, Union Int. d'Etudes Sociales.
Littérature Anglaise, Paul Dollin.
Précis de la Vraie Acupuncture Chinoise, G. Soulié.
Les Muscles, docteur Gomolitsky.
Précis de Physiologie et d'Anatomie, docteur Gomolitsky.
Principes Fondamentaux du Massage, docteur Gomolitsky.
Anatomie Humaine, H. Rouvière.
T.S.F., 4° Série, H. Barby.
L'Agonie du Mont Renaud, G. Gaudy.
Gloire et Mouscaille, H. Evein.
Une Œuvre Française en Algérie, maréchal Franchey d'Esperey.
Nous faisons fausse route, XXX.
L'Age qui vient.

L'Ordre s'épaissit sur la Cité, Beleine.
La Grande Révolution qui vient, J. Dubois.
La Guerre vue par un Paysan, A. Jamet.
Marrakech ou les Seigneurs de l'Atlas, J. et J. Tharaud.
Les Hauts de Hurle-Vent, Emily Brontë.
Olivier Twist, Ch. Dickens.
Sans Famille, Tomes I et II, H. Malot.
La Maison des Deux Barbeaux, A. Theuriet.
Les Chercheurs d'Or, Pierre Hamp.
La Confusion des Sentiments, Stefan Zweig.
Les Hommes de Bonne Volonté, Jules Romains.
La Féerie Cinghalaise, F. de Croisset.
J'aurai un Bel Enterrement, P. La Mazière.
La Musique Française, Tome II, A. Cortot.
Orlando de Lassus, Van den Borren.
Xavier de Maistre, M. de la Fuye.
Joseph Fouché, Stefan Zweig.
Madame Dubarry, P. Reboux.
Quelques romans policiers : *Pile ou Face*, *Le Divan Rouge*, *Bab Bantam*, *La Rose Verte*, *Les Faiseurs d'Or*, *Prince du Crime*.



Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 31 octobre, une somme de 11.646 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	1.500
Allocations décès et palmes.....	5.000
Allocations Caisse Maladie	5.146

Il y a lieu d'ajouter à ces 11.646 francs une somme de 32.800 francs pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner dix demandes dont deux n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE-NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Dessis (Léon), de Riom-des-Landes, nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Jeannine, née le 2 septembre 1934.

Notre camarade et Mme Marrat, du Hameau de Mathieu (Ariège), nous font part de la naissance de leur fils Roger, né le 30 août 1934.

Notre camarade et Mme Le Borgne, de Bourg-de-Cast (Finistère),

nous font part de la naissance de leur petite-fille, Monique, née le 1^{er} septembre 1934.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Brottes, de Dorignies-les-Douai (Nord), nous fait part de son mariage avec Mlle Germaine Quenoy, célébré le 1^{er} septembre 1934.

Notre camarade Potdevin, de Saint-Aubin-les-Forges (Nièvre), nous fait part du mariage de sa fille Marie avec M. Robert Mouron, célébré le 29 septembre 1934.

Notre camarade Tricaud (Joseph), de Bellac (Haute-Vienne), nous fait part du mariage de sa fille Andrée avec M. Jules Bouffort, célébré le 27 octobre 1934.

Notre camarade Leroy (Marcel), de Fécamp, nous fait part du mariage de sa fille Marthe avec M. Robert Legros, célébré le 13 octobre 1934.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès :

De la belle-mère de notre camarade Riquart, de Paris, survenu le 14 octobre, dans sa soixante-douzème année.

De la femme de notre camarade Boenigen, d'Orly (Seine), décédée le 11 octobre 1934, dans sa quarante-septième année.

De la fille de notre camarade Couteau, de Vitry (Seine), décédée le 9 octobre 1934, à l'âge de huit ans et demi.

Du frère de notre camarade Epstein, de Neuville-les-Voisey (Hte-Marne), décédé le 10 septembre 1934, dans sa vingtième année.

De la grand'mère de notre camarade Teillet, de La Chaize-le-Vicomte (Vendée), décédée le 18 octobre, à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Du père de notre camarade Fourment, de Toulouse (Haute-Garonne), décédé le 30 septembre, à l'âge de soixante-sept ans.

De la mère de notre camarade Boucher (Emile), de Sergines (Yonne), décédée le 21 octobre 1934, dans sa soixante-seizième année.

Du père de notre camarade Houot (Louis), de Bar-sur-Seine (Aube), survenu le 24 octobre, à l'âge de soixante-douze ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

PROCÈS-VERBAL

de la Réunion de la Section inter-départementale
du GERS et des HAUTES-PYRÉNÉES
le 30 Septembre 1934

Le Bureau de la Section Interdépartementale du Gers et des Hautes-Pyrénées s'est réuni le 30 septembre à Auch, sous la présidence du camarade Chalendar. Etaient présents : Ducos, vice-président ; Tauziet, secrétaire ; Lacour, Masse, membres.

Après discussion de quelques affaires intéressant le fonctionnement de la Section, le Bureau s'est ému des renseignements qui lui parviennent de différents groupements d'invalides.

En conséquence, la Section fait entière confiance à l'U. A. G. pour que celle-ci emploie tous les moyens dont elle dispose pour faire aboutir la catégorisation et maintenir aux Aveugles de Guerre la place à laquelle ils ont droit.

Dans le cas où une entente ne pourrait se faire à ce sujet avec la Confédération Nationale, l'U.A.G. devrait immédiatement lancer une

convocation à tous les camarades les invitant à se rendre à Paris et à faire une manifestation auprès du Gouvernement afin d'obtenir que nous soit toujours réservée la première place à laquelle notre blessure nous donne, hélas ! droit, place que, sous aucun prétexte, nous ne devons perdre.

Le Président :
CHALENDAR.

Le Secrétaire :
TAUZIET.

PROCÈS-VERBAL

de la Réunion de Commission du Groupement du NORD
le 7 Octobre 1934

La Commission a tenu sa réunion annuelle, le dimanche 7 octobre, à Hazebrouck, Café du Lion Noir.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Planquette.

Sont présents : Planquette, Muret, Derunder, Webber, Delaplace. Boé, absent. Bridoux, non excusé.

Les camarades Boo et Béquart assistent à la réunion.

Planquette, au nom de la Commission, regrette que le camarade Bridoux n'ait assisté à aucune de nos réunions depuis plus de deux ans, et souvent sans envoyer d'excuses ; l'Assemblée ayant adopté le vœu de Brebion demandant la radiation du délégué n'assistant pas aux réunions, le secrétaire est chargé d'écrire à Bridoux pour lui demander s'il désire continuer sa collaboration ou s'il donne sa démission.

Lecture du compte rendu de l'Assemblée générale du 18 mars, qui est adopté.

Le secrétaire rend compte des démarches entreprises près des Compagnies pour les réductions sur les autobus ; ces dernières seront poursuivies.

Il est donné lecture d'une lettre d'Amblard donnant tous renseignements au sujet des questions en cours.

La Commission prend connaissance d'une note du secrétariat résumant les observations présentées par les administrateurs présents à la réunion de la Commission des Pensions du 30 septembre et relative à la préparation du statut des grands invalides. Elle approuve l'action énergique menée par le délégué au cours des réunions de la Commission étudiant le statut des grands invalides.

Webber émet le vœu que lors du décès d'un camarade, l'Union adresse à sa veuve les renseignements indispensables pour l'obtention d'une pension de veuve au taux de 2.880 francs en y joignant le questionnaire à remplir; il est apparu, en effet, que bien souvent elles ne touchent qu'une pension de reversion de 1.920 francs et que de nombreuses démarches sont ensuite nécessaires pour obtenir satisfaction.

La prochaine Assemblée générale est fixée au 17 mars prochain et des avis paraîtront en temps utile sur le Bulletin.

Après un échange de vues sur quelques questions diverses, la séance est levée à une heure.

Le Secrétaire : Léon MURET.

PROCÈS-VERBAL

de la Réunion de la Départementale du TARN
le 7 Octobre 1934 à Castres

La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence du camarade Satgé.

Sont présents, les camarades : Blatgé, Bonnet, Cancé, Cabril, Cailleau, Enjalbert, Geniès, Huc, Maury, Montalan, Saint-Marty, Salesses, Satgé, Séverac et Vidal.

Excusés : Dardié, Dupuy et Germa.

Absent : Carrié.

Le camarade Noireaux, délégué de l'Union, est présent.

Au début de la séance, Satgé souhaite la bienvenue à Noireaux, vice-président de l'U.A.G., et lui dit la joie des camarades du Tarn

de l'avoir aujourd'hui parmi eux. Noireaux remercie et salue les camarades au nom du Bureau et du C. A.

Procès-verbal de la dernière séance : Adopté.

Compte rendu financier de la Départementale : Adopté.

Maison de l'Aveugle : Satgé donne des indications aux camarades sur la façon dont a été adjugée, en lots séparés, la Maison de l'Aveugle. La concurrence a été établie, les propositions ont varié de 4 à 10, selon l'importance des lots. Le montant de ces derniers, ainsi que les maisons qui ont été déclarées adjudicataires, sont portés à la connaissance des camarades. Les travaux, déjà commencés, se poursuivent avec activité, ce qui nous permet d'espérer l'inauguration de notre Maison pour l'Assemblée générale prochaine.

Statut des Grands Invalides : Satgé fait le compte rendu de la séance du C.A. du 29 septembre à Paris, en indiquant les diverses Commissions où notre délégué Amblard assistait. Le camarade Noireaux nous fait part des dernières nouvelles et croit que de prochains avantages pourront nous être accordés.

Le Bureau sortant est réélu, à savoir : président, Satgé, d'Albi; vice-président, Saint-Marty, de Sorèze; secrétaire, Enjalbert, de Saint-Juéry; commissaires, Cailleau et Geniès, de Castres; Cancé, de Gaillac, et Montalan, de Mazamet; trésorière voyante, Mme Satgé; commissaire aux comptes, Mme Saint-Marty.

M. Maraval, délégué des Amis des Soldats Aveugles, assiste à notre déjeuner. Au dessert, Satgé dit la joie des camarades de se retrouver en famille. Il remercie M. Maraval d'avoir accepté notre invitation, et pour les heureuses interventions qu'il a pour nous auprès des Amis. Il le prie de transmettre à ces derniers notre profonde gratitude.

Il remercie Noireaux de sa présence, le prie de bien vouloir transmettre au Bureau et au C. A. la satisfaction de la Départementale pour la vigilance avec laquelle ils veillent sur nos intérêts et de remercier Amblard pour le labeur qu'il accomplit en ce moment.

Après avoir dit aux camarades combien il lui était agréable de les savoir nombreux à cette réunion, Satgé lève son verre aux Amis, à la prospérité de l'Union, à la Départementale, à la santé et au bonheur de tous.

M. Maraval prend ensuite la parole. Après avoir fait l'historique des Amis, il exprime aux camarades toute sa joie de se retrouver parmi eux et les assure de l'entier dévouement des Amis et du sien. Il lève son verre et boit à notre santé, à celle de nos familles et à la prompte réalisation de nos vœux.

A son tour, Noireaux remercie les camarades de la cordiale sympathie avec laquelle il a été reçu. Il conservera le souvenir de la bonne et agréable journée qu'il a passée avec eux et les assure de l'entier dévouement de l'Union. Il lève son verre à la santé des camarades, de leurs familles et de notre belle Union, que nous désirons tous toujours plus grande et plus prospère.

Après le déjeuner, M. Maraval et Noireaux s'entretiennent en particulier avec chaque camarade et la réunion prend fin à 16 h. 30.

Le Secrétaire : ENJALBERT.

AVIS DIVERS

Mme Veuve Simion (Lucien), femme de notre camarade décédé, prendrait une fillette ou deux comme pensionnaires.

S'adresser directement à Mme Veuve Simion (Lucien), 2, place Vauban, à Avallon (Yonne).

◆◆◆

Notre camarade Georges Briffaut, rue du Docteur-Carrère, à Esternay (Marne), ayant sa femme impotente, serait heureux de trouver une femme de ménage, qui serait logée, couchée, nourrie chez lui et lui donnerait des soins, ainsi qu'à Mme Briffaut.

◆◆◆

Appareils et lampes T.S.F. Philips, remise importante aux membres de l'Union. S'adresser au camarade Hennebicq, 4, rue Paul-Escudier, Paris (9^e). Tél. Pigalle 67-28.

◆◆◆

Maison à vendre, excellent état, quatre pièces, une cinquième pouvant servir de cuisine, rez-de-chaussée, premier et grand galetas, électricité, w.-c., cour et dépendances, très bien située, au Mas-d'Age-nais (2.000 habitants) (Lot-et-Garonne), sur les bords de la Garonne

et du Canal, vue magnifique sur Marmande et Tonneins, nombreux autobus, très bon climat, fruits, légumes en abondance. Prix : 12.000 francs.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au camarade Cailleau, 62, avenue Albert-I^{er}, Castres (Tarn).

Liste des Donateurs

Mme Guérin, à Châtillon-sous-Bagneux (Seine), 50 fr. — Mme Gisèle Memug, Saint-Cloud, 20 fr. — Mme Kahn, Paris, 20 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — Mme Guenser, Metz, 20 fr. — Mme Pumpelly, Ithoca (U.S.A.), 50 fr. — Section Départementale de l'U.A.G. du Rhône, avec affectation à la Caisse des Veuves, 250 fr. ; avec affectation aux Maisons de Repos, 250 fr. — Mme Ringard, Lyon, 20 fr. — Divers, 4.960 fr. 27.

Dons avec affectation spéciale pour la création de la " Maison des Aveugles de Guerre "

Ville de Corbeil, 100 fr. — Commune de Huningue (Haut-Rhin), 30 fr. — Départementale du Pas-de-Calais, 500 fr. — Mme Kalff, La Cour-Porée (Côtes-du-Nord), 200 fr. — Commune de Saint-Bonnet de Joux (Saône-et-Loire), 100 fr. — Ville de Gérardmer (Vosges), 100 fr. — Commune du Lion-d'Angers (Maine-et-Loire), 50 fr. — Ville de Chauny (Aisne), 50 fr.

IMPRIMERIE
DUBOIS & BAUER
34, RUE LAFFITTE
PARIS (IX^e)

— — 1934 — —

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU, NOIREAUX.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LA-BOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. le baron DE TRAVERSAY, Président;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente;
M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président;
M. Oscar BLOCH, Secrétaire;
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union »;
Mme DU BOS;
Mme BROQUIN;
M. Marcel BLOCH;
M. le marquis DE CHAUMONT-QUITRY;
M. CHEFFER;
M. Pierre CHÉROT;
Mme CHEVALIER;
Mme Francis DE CROISSET;
Mlle JALAGUIER;
Mlle D'HERBEMONT;
Mme HENRI;
Mme KALT;
Mme L'EVESQUE;
Mme LÉVY-WEIS;
M. MAYER;
Mme MEYER;
Mme MUS;
M. PASCAI

